



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq janvier à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 18.01.2021**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mme BOON,  
MM. LEVASSEUR, DELTORT, FAYEMENDY.

**Excusés** : Mmes BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

2021-006

## Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

## OBJET

—  
**NOMINATION DES  
REPRESENTANTS  
DES  
COLLECTIVITES  
MEMBRES DE  
L'AGENCE  
FRANCE LOCALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son  
article L. 1611-3-2,

Vu le livre II du code du commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la Commune de Duravel n° 2019-008,  
en date du 25 février 2019,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, la Commune de Duravel décide :

1. de désigner Madame Annie DELAIR, en sa qualité de 3° Adjoint en  
tant que représentant titulaire de la commune de Duravel, et Monsieur Didier  
ROTTIER, en sa qualité de 2° Adjoint en tant que représentant suppléant de la  
commune de Duravel, à l'Assemblée générale de l'Agence France  
Locale - Société Territoriale ;

2. d'autoriser le représentant titulaire de la commune de Duravel ainsi  
désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées  
dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale  
( notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence,  
Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas  
incompatibles avec leurs attributions ;

3. d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires  
à l'exécution de la présente délibération.

## Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 08/02/2021

Publié ou notifié

le 12/02/2021



ARRIVÉ LE :

- 8 FEV. 2021

PREFECTURE DU LOT

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

